

ALCOOL

Des mesures « ciblées » pour les jeunes

Des règles plus claires pour la vente d'alcool aux jeunes âgés entre 16 et 18 ans, davantage de contrôles sur les distributeurs automatiques de boissons alcoolisées et une surveillance publicitaire plus stricte des produits alcoolisés à destination des mineurs d'âge...

Telles sont les mesures annoncées vendredi par la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Maggie De Block, pour renforcer la lutte contre « *la consommation d'alcool problématique* » dans cette tranche d'âge.

Maggie De Block (Open Vld) a ainsi indiqué dans un communiqué vouloir « *clarifier les règles* » pour les jeunes âgés entre 16 et 18 ans : ils seront désormais uni-

quement autorisés à boire de la bière ou du vin, mais plus d'apéritifs alcoolisés.

Le nombre de contrôles sur les distributeurs automatiques de boissons alcoolisées va augmenter et la publicité pour les produits alcoolisés à destination des mineurs d'âge sera appréhendée « *de manière plus stricte* », a ajouté la ministre.

La ministre de la Santé assure mettre en œuvre des mesures qui sont prévues pour un plan alcool, au sujet duquel aucun accord n'a toujours pas pu être trouvé après dix ans de négociations entre le niveau fédéral et les entités fédérées.

« *Il ne manque que la signature de chacun sur un texte final*, a affirmé Mme De Block. *Je mets en œuvre*

les mesures qui relèvent de mon domaine de compétence et j'y ajoute également de nouvelles mesures. J'espère que les autres niveaux de pouvoir prendront également leurs responsabilités. »

Ses mesures comprennent une sensibilisation des femmes enceintes et l'introduction, sur base volontaire, d'une étiquette mentionnant un âge minimum ; mais aussi le recrutement de douze inspecteurs supplémentaires - déjà entrés en fonction au Service public fédéral (SPF) Santé publique fin 2016 - et l'extension d'un projet-pilote impliquant des spécialistes ayant une fonction de liaison urgences-alcool dans les services d'urgence de huit hôpitaux. ■